

# MAIRIE DE LAPALUD



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 07 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

**Secrétaire de séance :** Césarine SAUVADON

**Etaient présents** : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, SAUVADON Césarine, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, KERBRAT Isabelle, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, ZENDRINI Mercedes, MOREL Stéphane, PARET Frank, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, DOMERGUE Stéphan.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

BOUCK Philippe ayant donné procuration à BONIFACY Sylvie,  
AMAYA Y RIOS Estelle ayant donné procuration à GRAPIN Jean-Louis,  
SBABTI Samira ayant donné procuration à DOMERGUE Stéphan.

**Absents excusés** : CARPENTRAS Henri, SOLEILHAC Aline, DEFFES Jean-Marc

*Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence :*

*-pour Monsieur Maurice JARDIN, membre adhérent de l'association l'Union Bouliste de Lapalud*

*-pour le jeune adolescent Thomas, tué à coups de couteau à Crépol dans la Drôme lors d'un bal villageois dans la nuit du 18 au 19 novembre dernier, et il demande d'avoir une pensée pour les deux autres jeunes gravement blessés.*

*Monsieur le Maire indique que l'Association des Maires de Vaucluse apporte son soutien aux journalistes et à la rédaction de Vaucluse matin. En effet, depuis quelques jours, la quasi-totalité de la rédaction de Vaucluse matin est en grève. L'édition vauclusienne du Dauphiné libéré va voir son effectif réduit de près de 40 %, soit 9 postes en moins sur 24 salariés. Les journalistes souhaiteraient le soutien des élus vauclusiens. Le lien sera transmis par mail afin de pouvoir signer la pétition en ligne. Monsieur le Maire indique qu'il signera la pétition.*

## ORDRE DU JOUR

- |  | <u>Rapporteur</u> |
|--|-------------------|
| 1. Élection du Secrétaire de Séance.   | M. le Maire       |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023.   | M. le Maire       |
| 3. Budget Primitif 2023 – Décision modificative n° 1   | M. GUARINOS       |
| 4. Budget Principal - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.   | M. GUARINOS       |
| 5. Budget Assainissement - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.  | M. GUARINOS       |
| 6. Adoption de la nomenclature M57 développée et approbation du règlement budgétaire et financier.   | M. GUARINOS       |
| 7. Durées des amortissements des biens.  | M. GUARINOS       |
| 8. Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.  | M. GUARINOS       |
| 9. Convention entre la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) et la commune de Lapalud relative au reversement de la taxe d'aménagement.  | M. LAMBERTIN      |
| 10. Approbation de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune de Lapalud à la communauté de communes Rhône Lez Provence dans le cadre de l'exercice de la compétence « construction, aménagement, entretien des équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire » (Espace Julian). | M. GUARINOS       |
| 11. Convention de remboursement par la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) à la commune de Lapalud des charges d'électricité liées à l'occupation des locaux situés à l'espace Julian.   | M. GUARINOS       |
| 12. Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune à la communauté de communes Rhône Lez Provence dans le cadre de l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie reconnus d'intérêt communautaire (RD 204A).  | M. LAMBERTIN      |
| 13. Convention de réservation de logements et de gestion en flux entre la Commune de Lapalud et l'Organisme locatif social Grand Delta Habitat.  | Mme BONIFACY      |
| 14. Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 16 octobre 2023 au 29 novembre 2023.   | M. le Maire       |

-----

## 1. DÉLIBÉRATION n° 076-2023 - Election du Secrétaire de Séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**- DESIGNE Césarine SAUVADON** secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 21                      Pouvoir : 03                      Total : 24                      Exprimés : 24  
 Voix pour : 24                      Voix contre : 00                      Abstention : 00

## 2. DÉLIBÉRATION n° 077-2023 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**- APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023.

Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 21                      Pouvoir : 03                      Total : 24                      Exprimés : 24  
 Voix pour : 24                      Voix contre : 00                      Abstention : 00

## 3. DÉLIBÉRATION n° 078-2023 - Budget Primitif 2023 – Décision modificative n° 1.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
66	66111	01	Intérêts réglés à l'échéance	4 300,00	
66	66112	01	Intérêts – Rattachement ICNE	5 700,00	
			<b>Total chapitre 66</b>	<b>10 000,00</b>	
75	752	01	Revenus des immeubles		10 000,00
			<b>Total chapitre 75</b>		<b>10 000,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	Article	Op.	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
	2313	163	01	Travaux mise accessibilité ERP	- 27 915,00	
	2315	163	01	Travaux mise en accessibilité ERP	-20 000,00	
	2313	163	01	Travaux mise en accessibilité		- 47 915,00
4582	4582167		01	Opération investissement sous mandat		68 600,00
4581	4581167		01	Opération sous mandat	68 600,00	
				<b>TOTAL</b>	<b>20 685,00</b>	<b>20 685,00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**-ADOpte** la décision modificative n° 1 du Budget Communal indiquée ci-dessus.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

Présents : 21                      Pouvoir : 03                      Total : 24                      Exprimés : 20  
 Voix pour : 20                      Voix contre : 00                      Abstention : 04  
 (Abstentions : GRAPIN Jean-Louis, + Pouvoir AMAYA Y RIOS Estelle, DOMERGUE Stephan, + Pouvoir SBABTI Samira)

**4. DÉLIBÉRATION n° 079-2023 - Budget Principal - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.**

Chapitre budgétaire	Libellé chapitre	Crédits ouverts en 2023	Autorisation en 2024 (25%)
20	Concessions, droits similaires	5 500,00 €	1 375,00 €
21	Immobilisations corporelles	132 461,00 €	33 115,25 €
23	Immobilisations en cours	206 452,00 €	51 613,00 €
45	Opérations sous mandat	68 600,00 €	17 150,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>413 013,00 €</b>	<b>103 253,25 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette sus-énoncées.

**-PRECISE** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au Budget Primitif 2024, aux opérations prévues.

Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 21

Pouvoir : 03

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

**5. DÉLIBÉRATION n° n° 080-2023 - Budget Assainissement - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.**

Chapitre budgétaire	Libellé chapitre	Crédits ouverts en 2023	Autorisation en 2024 (25%)
23	Immobilisations en cours	244 492,00 €	61 123,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>244492,00 €</b>	<b>61 123,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget Assainissement 2024 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette sus-énoncées.

**-PRECISE** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au BP Assainissement 2024, aux opérations prévues.

Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 21

Pouvoir : 03

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

**6. DÉLIBÉRATION n° 081-2023 - Adoption de la nomenclature M57 développée et approbation du règlement budgétaire et financier.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**-APPROUVE** le règlement budgétaire et financier appliquant la nomenclature M57 développée.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 21

Pouvoir : 03

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

**7. DÉLIBÉRATION n° 082-2023 - Durées d'amortissements des biens.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-APPROUVE** les durées des amortissements suivantes pour les nouvelles acquisitions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour tous les budgets M57 :

Article	Catégorie de bien amorti	(ans) Durée d'amortissement
Biens de faible valeur inférieur à 700.00 € TTC		1
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
131/133	Subventions d'investissement reçues transférables	Sur la même durée d'amortissement que le bien financé
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	10
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5
204	Subventions d'équipements versées – biens mobiliers, matériels, études	5
204	Subventions d'équipements versées – bâtiments et installations	15
205	Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, site internet, droits et valeurs similaires	2
2088	Autres immobilisations incorporelles	2
<i>Immobilisations corporelles</i>		
2121	Plantations d'arbres productives de revenus	20
21321	Immeubles productifs de revenus	40
2142	Constructions sur sols d'autrui- immeuble rapport	20
2152	Installations de voirie	20
215731	Matériel roulant	8

215738	Autres matériels et outillage de voirie	6
2158	Installations, matériels et outillages techniques, autres	10
2181	Installations générales et aménagement divers	10
21828	Matériels de transport : véhicules de moins de 3.5 tonnes	5
21828	Matériels de transport : véhicules de plus de 3.5 tonnes	8
21838	Autres matériels informatiques	5
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8
2185	Matériel de téléphonie	5
2188	Autres	10

- **PRÉCISE** qu'en M57, l'amortissement sera calculé pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis à compter de la date de mandatement, retenue comme date de mise en service.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 21                      Pouvoir : 03                      Total : 24                      Exprimés : 24  
Voix pour : 24                      Voix contre : 00                      Abstention : 00

**8. DÉLIBÉRATION n° 083-2023 – Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-DÉCIDE** d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions règlementaires selon le barème suivant :

<b>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023</b>	<b>Montant de la prime de pouvoir d'achat</b>
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

**-PRÉCISE** que l'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel

**-INDIQUE** que la prime sera versée en deux fractions égales selon l'échéancier suivant :

- 1<sup>er</sup> versement sur la paie du mois de décembre 2023
- 2<sup>ème</sup> versement sur la paie du mois de janvier 2024

**-INDIQUE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 21                      Pouvoir : 03                      Total : 24                      Exprimés : 24  
Voix pour : 24                      Voix contre : 00                      Abstention : 00

**9. DÉLIBÉRATION n° 084-2023 – Convention entre la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) et la commune de Lapalud relative au reversement de la taxe d'aménagement.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention entre la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) et la commune de Lapalud relative au reversement de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui portera uniquement sur les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme, situées en Zones d'activités économiques et Zones d'Aménagement Concerté.

- **FIXE** le taux de taxe d'aménagement reversée de la manière suivante :

-100 % du produit de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques (ZAE)

° **Zone d'activités économiques de l'Enclos** : parcelles cadastrées section D n°137 – 140 - 142 – 144 - 351 - 356 – 374 - 483 – 484 - 485 – 489 - 493 – 495– 497 - 500 – 501 - 502 - 504 – 505 – 509 – 510 – 542 – 543 - 566 -567 – 568 – 569 – 665

° **Zone d'activités économiques Les Planières** : parcelles cadastrées section D n°114 – 115 - 118 -119 - 121 – 122 – 123 – 124 – 125 – 127 – 343 – 455 - 467 - 469 – 470 - 472 – 473 - 474 – 475 – 476 – 508 - 511– 512 - 546 – 548 - 549 - 550 – 551 - 552 – 553 – 554 - 555- 556 – 557 – 558 - 560 – 561 – 636 – 740 - 741 – 742 - 743

° **Zone d'activités économiques Les Massigas** : parcelles cadastrées section B n° 382 – 755 – 1049 - 1120 – 1445 – 1446 – 1447 - 1149 - 1150 – 1151 – 1423 -1533 -1535 – 1536 – 1549 – 1550

° **Zone d'activités économiques du Rond-point de Pompadour** : parcelles cadastrées section C n°269 –292 – 298 – 299 - 391 – 393 – 395 – 498 – 544 – 558 – 559 - 560 – 561 – 562 – 634

° **Future zone d'activités économiques dans le secteur Gare** (quartier du Fil) placée en zone 2AUe du PLU de Lapalud : parcelles cadastrées section C n° 7 - 304 - 337 - 338 – 339 - 360 – 361 – 419 - 496 – 636 + (une partie de la 638 pour environ 450 m<sup>2</sup> à découper)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**Adoptée à l'Unanimité.**

Présents : 21  
Voix pour : 24

Pouvoir : 03  
Voix contre : 00

Total : 24  
Abstention : 00

Exprimés : 24

**10. DÉLIBÉRATION n° 085-2023 – Approbation de l’avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune de Lapalud à la communauté de communes Rhône Lez Provence dans le cadre de l’exercice de la compétence « construction, aménagement, entretien des équipements sportifs et culturels reconnus d’intérêt communautaire » (Espace Julian).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l’avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune de Lapalud à la communauté de communes Rhône Lez Provence, tel qu’annexé à la présente délibération.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l’exécution de la présente délibération.

Adoptée à l’**Unanimité**.

*Présents : 21  
Voix pour : 24*

*Pouvoir : 03  
Voix contre : 00*

*Total : 24  
Abstention : 00*

*Exprimés : 24*

**11. DÉLIBÉRATION n° 086-2023 – Convention de remboursement par la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) à la commune de Lapalud des charges d’électricité liées à l’occupation des locaux situés à l’espace Julian.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

-**APPROUVE** la convention de remboursement par la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) à la commune de Lapalud des charges d’électricité liées à l’occupation des locaux situés à l’espace Julian pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2023.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence ainsi que toutes les pièces subséquentes.

Adoptée à l’**Unanimité**.

*Présents : 21  
Voix pour : 24*

*Pouvoir : 03  
Voix contre : 00*

*Total : 24  
Abstention : 00*

*Exprimés : 24*



**12. DÉLIBÉRATION n° 087-2023 – Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune à la communauté de communes Rhône Lez Provence dans le cadre de l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie reconnus d'intérêt communautaire (RD 204A).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune à la communauté de communes Rhône Lez Provence dans le cadre de l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie reconnus d'intérêt communautaire (RD 204A).

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'Unanimité.

Présents : 21  
Voix pour : 24

Pouvoir : 03  
Voix contre : 00

Total : 24  
Abstention : 00

Exprimés : 24

**13. DÉLIBÉRATION n° 088-2023 – Convention de réservation de logements et de gestion en flux entre la Commune de Lapalud et l'Organisme locatif social Grand Delta Habitat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-APPROUVE** le nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires,

**-ACCEPTE** les termes de la présente convention de réservation de logements et de gestion en flux,

**-AUTORISE** le Maire à signer la convention de réservation de logements et de gestion en flux pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction et toutes les pièces s'y rapportant. Il précise que la présente convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qu'elle pourra être modifiée annuellement par annexe, notamment les annexes 1 et 2.

Adoptée à l'Unanimité.

Présents : 21  
Voix pour : 24

Pouvoir : 03  
Voix contre : 00

Total : 24  
Abstention : 00

Exprimés : 24

**14. DÉLIBÉRATION n° 089-2023 - Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 16 octobre 2023 au 29 novembre 2023.**

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 47-020 du 25/09/2020.

Date	Numéro	Désignation
20/10/2023	DEC-2023-113	Approbation de l'avenant de Transfert à INEO Réseaux Sud concernant le contrat d'entretien d'éclairage public avec la société ENGIE INEO

23/10/2023	DEC-2023-114	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section B 1921 - 8 Lotissement Les Jardins de Marie 84840 Lapalud, appartenant à SAS VALRIM AMENAGEMENT
23/10/2023	DEC-2023-115	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section D 406 - Section D 477 – D 479 – D 480 indivis 5 Lotissement L'Enclos -84840 Lapalud, appartenant aux Consorts PERRIN
23/10/2023	DEC-2023-116	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 643 - 10 Grand Rue - 84840 Lapalud Appartenant à M. NEGGAOUI Abdelkader et Mme BELHOCINE Fatima
30/10/2023	DEC-2023-117	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Sections E 1879 – 1873 -1880 division parcellaire de la parcelle E 244. 06 Rue des Orfèvres - 84840 Lapalud, appartenant à SAS HISTOIRE D'HABITATION
02/11/2023	DEC-2023-118	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section C 670 - 5 Lotissement Le Clos des Petites Murailles 84840 Lapalud, appartenant à Mme Claire NANTIER
02/11/2023	DEC-2023-119	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1551 - 42 Lotissement Le Parc des Cigales 84840 Lapalud, appartenant à M. AVELLA David
07/11/2023	DEC-2023-120	Vente de concession terrain dans le cimetière communal de Lapalud Demandeur : Madame PEREZ Antonia - Référence dossier : 23-867 Identification : PEREZ Antonia née PEREZ - Emplacement N°: C-2-0724
10/11/2023	DEC-2023-121	Approbation du contrat de maintenance des logiciels Odyssee
16/11/2023	DEC-2023-122	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1846 - E 1850 – E 1829 – E 1833 - 16 A - Rue des Orfèvres - 84840 Lapalud Appartenant à la SARL MENKA
16/11/2023	DEC-2023-123	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section B 57 - 17 Rue de la Vierge - 84840 Lapalud, appartenant à M. BEAUMOND Brice
16/11/2023	DEC-2023-124	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section D 152 Rue du Barry - 84840 Lapalud, appartenant à Mme SARRO Christine
20/11/2023	DEC-2023-125	Approbation du contrat d'engagement pour la manifestation officielle du téléthon le 1er décembre 2023 entre la Municipalité et l'AFM TELETHON
21/11/2023	DEC-2023-126	Approbation du contrat d'abonnement Service d'alerte hébergé de CII Industrielle
28/11/2023	DEC-2023-127	Accord cadre à bons de commandes - Mise en fourrière des véhicules en stationnement abusif, gênant ou en état d'épave

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-PREND ACTE** des décisions signées par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire.

Présents : 21

Pouvoir : 03

Total : 24

La séance est levée à 19 h 10

Hervé FLAUGERE  
Maire de LAPALUD

